Ville de Dannemarie

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de DANNEMARIE Séance du 21 novembre 2024

Nombre de membres du conseil municipal : 13 dont 13 en fonction
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 18

Le 21 novembre 2024 à 18 h 00, le Centre Communal d'Action Sociale de DANNEMARIE s'est réuni sur convocation du Président, en date du 8 novembre 2024. La séance se tient dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Sont présents, sous la Présidence de M. Alexandre BERBETT.

NOM	Prénom		Présence	Procuration à
BERBETT	Alexandre	Maire, Président	X	
BENNATO	Kévin	Adjoint au Maire	X à partir du point 7	
CHOLEY	Sylvie	Décision du Maire	Absente	
DEMICHEL	Hugues	Conseiller Municipal	Absent	
DIETSCH	Monique	Décision du Maire	Absente	
DZIURDZI	Marie-Laure	Conseillère Municipale Déléguée	X	
EHLINGER	Dominique	Décision du Maire	Excusée	Evelyne LAKOMIAK
GRETER	Catherine	Conseillère Municipale	Excusée	
GRIMONT	Clara	Conseillère Municipale Déléguée	X	
HAENNIG-LANG	Annick	Décision du Maire	X	
LAKOMIAK	Evelyne	Adjointe au Maire	X	
MOSER	Brigitte	Décision du Maire	Absent	
WALTER	Germain	Décision du Maire	X	

Assiste également :
Mme Marie-Luce HECKENDORN, DGS
Mme Romane RIFFAULT, service finances et CCAS

M. VIRON

ACCUEIL
M. Alexandre BERBETT, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence.

Mme Romane RIFFAULT, nouvelle secrétaire de séance et comptable de la Ville se présente.

ORDRE DU JOUR :

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2024**
3. **POINT SUR LE BUDGET A CE JOUR**
4. **POINT SUR LE GASS DU 8 NOVEMBRE 2024**
5. **REUNION DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**
6. **CLSM**
7. **POINT SUR LES DIFFERENTES BOURSES ATTRIBUEES PAR LE CCAS**
8. **DIVERS**
 - *COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DES 22 ET 23 NOVEMBRE*

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Romane RIFFAULT est désignée nouvelle secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur l'exécution budgétaire 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Comptes	**Libellé**	**BP 2023**	**BP 2024**	**Au 21/11/2024**
Chapitre 011	**CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL**	**19 300,00 €**	**20 147,54 €**	**9 080,40 €**
623	Publicités, publications, relations publiques	19 000,00 €	19 847,54 €	9 042,64 €
625	Déplacements et missions	300,00 €	300,00 €	37,76 €
Chapitre 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**10 234,29 €**	**11 000,00 €**	**2 291,81 €**
65133	Secours d'urgence	3 500,00 €	4 000,00 €	1 561,81 €
65134	Aides	3 234,29 €	3 500,00 €	730,00 €
65138	Autres secours	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
Chapitre 67	**CHARGES SPECIFIQUES**	**0,00 €**	**66,66 €**	**66,66 €**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	66,66 €	66,66 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**29 534,29 €**	**31 214,20 €**	**11 438,87 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Comptes	**Libellé**	**BP 2023**	**BP 2024**	**Au 21/11/2024**
Chapitre 002	**EXCÉDENT ANTERIEUR**	**12 534,29 €**	**14 214,20 €**	**14 214,20 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 534,29 €	14 214,20 €	14 214,20 €
Chapitre 70	**PRODUITS DES SERVICES**	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	**7 933,85 €**
70311	Concessions dans les cimetières	1 000,00 €	1 000,00 €	7 933,85 €
Chapitre 74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS**	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**
74741	Participations communes membres du GFP	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**29 534,29 €**	**31 214,20 €**	**38 148,05 €**

M. le Président présente un comparatif entre le BP voté et le réalisé au 21 novembre 2024.

Concernant le compte 623, M. le Président précise que le montant indiqué correspond aux paniers des aînés de 2023 car le SUPER U a déposé tardivement les factures correspondantes sur Chorus Pro.

Concernant le compte 673, il y a eu un doublon de concession, c'est pour cela qu'il y a une annulation de titre.

La subvention de 1 500,00 € du CCAS au Secours Catholique prévue sur le compte 65748 sera versée dès le 22 novembre 2024.

S'agissant des recettes, sur le compte 70311, ont été budgétisés 1 000,00 € ; or, en 2024 et en 2025, il y a un important renouvellement de concessions funéraires, de ce fait, la recette est plus importante que prévue.

Au 74748, il s'agit de la subvention de la Commune au CCAS. La subvention de la Commune au CCAS pourrait être inférieure en 2025 grâce aux très bons résultats de cette année.
Une augmentation de la subvention au Secours Catholique est envisagée en 2025 au vu des recettes de l'année 2024.

4. Point sur le GASS du 8 novembre 2024

Les réunions du Groupement des Acteurs solidaires du Sundgau (GASS) sont organisées par la CEA. Cela faisait plus de 6 mois qu'il n'y avait pas eu de réunion car il y a eu un changement de direction au niveau de l'espace solidarité d'Altkirch.
Pour rappel, le GASS réunit les différentes associations caritatives d'aides alimentaires comme les Restos du Cœur, Caritas, La Croix Rouge ou encore le PSR de Monteux. Cela permet de se complémenter et de discuter des difficultés rencontrées.
Le GASS a été élargi aux services sociaux et aux associations qui permettent la réinsertion comme la CAF/PAF, France Travail, la Mission locale d'Altkirch, le CAP (coordinatrice Sundgau) qui suit les personnes ayant des addictions ou encore ALSA qui présente les différents dispositifs existant sur le territoire, s'occupant tout particulièrement des sans-abris.

Tous ces intervenants rappellent les aides existantes et présentent les nouvelles aides concernant les familles en cours de séparation ou les familles mono parentales, notamment pour les femmes ayant subi ou subissant des violences au sein du couple, qui sont souvent dans une détresse sociale et financière.
Ce genre de réunion permet de se rencontrer et d'avancer avec tous les intervenants.

Les travailleurs sociaux ont des secteurs de plus en plus importants et une charge de travail lourde aussi dû au fait qu'il y a de plus en plus de demandes d'aides.
Le coût de l'énergie qui explose et pèse dans le budget des plus modestes, déjà en difficulté.
Nous avons un nombre accru de demandes d'aides pour des factures d'énergie, car ces personnes ont des services réduits et ne peuvent plus se chauffer, juste s'éclairer.
L'année prochaine, il y aura un forum organisé par le GASS. Evelyne LAKOMIAK s'est inscrite au COPIL pour participer à l'organisation de ce forum, celle-ci a déjà proposé des salles sur Dannemarie si besoin. Elle précise pour finir qu'il ne faut pas que le GASS s'essouffle et disparaisse.

5. Réunion du réseau départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

La réunion est prévue le 6 décembre 2024. L'année 2024 a mis l'accent sur les violences faites aux enfants, en les nommant victimes et non témoins, même si ces enfants n'ont pas subi de violences physiques à proprement dit.
Ils en gardent, comme tout le monde sait, des stigmates indélébiles. Ils doivent être pris en charge très tôt par des psychologues ou des pédopsychiatres, pour ne pas reproduire eux-mêmes un schéma de violence, pour avoir une vie équilibrée et ne pas souffrir de troubles mentaux par la suite.
Depuis peu, au sein de Solidarité 68, il y a une psychologue qui reçoit les enfants très jeunes. Mulhouse a déjà une longue liste d'attente. Il faudrait créer d'autres postes et former des psychologues à ce suivi.
Cette psychologue a présenté son dispositif lors des assemblées générales et lors de la dernière conférence qui a eu lieu en septembre à Colmar, conférence à laquelle Mme LAKOMIAK a assisté.
Cette conférence était exclusivement réservée aux enfants victimes.

Les lois, et particulièrement celles de 2021 et 2022, prévoyant que les violences conjugales soient punies ainsi que la protection des enfants, ont du mal à être appliquées et doivent surtout évoluer.

Lors de ces réunions trimestrielles, tous les acteurs et intervenants auprès des femmes et des enfants victimes de violences sont présents (police, gendarmerie, justice, associations d'aide aux familles). Cela permet d'améliorer la prise en charge des femmes et des enfants, mais également de pouvoir parler de façon anonyme de situations ayant posées soucis, pour éviter que des erreurs ou des mauvaises prises en charge se reproduisent.

Il ne faut pas hésiter à diriger les personnes qui sont dans ces situations auprès des associations et/ou vers Mme LAKOMIAK qui saura les orienter par la suite.
On peut également retrouver tous les renseignements sur les différentes associations dans les brochures mises à disposition à l'entrée de la Mairie (brochures mises à jour régulièrement).

6. CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale)

M. le Président indique que la santé mentale sera la grande cause nationale 2025, selon le discours de politique générale du 1er Ministre, Michel BARNIER, avec la volonté de généraliser les Conseils locaux de santé mentale sur tous le territoire national.
Le CSLM du Sundgau (CCS et CCSAL) fonctionne bien grâce à l'implication de M. TOLOSA et avant lui de l'ancienne maire de Ferrette.
Mme la Vice-présidente rappelle qu'une conférence a eu lieu le 11 octobre 2024 à HIRSINGUE dans la salle du COSEC.
M. TOLOSA, de la ComCom Sundgau et Mme BOUGENEOT, chargée de mission, ont piloté et organisé cette journée.
Mme BOUGENEOT est très dynamique et investie, elle fait partie du centre hospitalier de Rouffach.
Camille LACOURT a donné cette conférence dont le thème était la dépression. Il y avait beaucoup de monde et la conférence était riche en échanges. Tous les acteurs de la santé mentale étaient présents.
L'ancien nageur a présenté son livre et a participé au forum avant la conférence, guidé par M. TOLOSA.
Cela avait pour but de désacraliser la dépression, car même un sportif de haut niveau qui bénéficie d'un coach mental peut tomber dans la dépression et faire un burn out.
C'était le message qu'il voulait faire passer.

L'année prochaine, la conférence et le forum devraient se dérouler le 10 octobre 2025 à DANNEMARIE, si les SISM prennent la même forme que cette année.
Le Viaduc et la salle Keller de Dannemarie ont été réservés en prévision.

Ces forums et conférences permettent aux personnes malades et aux aidants de rencontrer les différentes associations et ont pour but de faire connaître les dispositifs d'écoute, d'accueil de jour et de soins dans les établissements de santé du département.

La santé mentale reste un sujet tabou, on voit que les mentalités commencent à évoluer, encore trop doucement. Il faut déculpabiliser ces personnes souffrant de troubles mentaux, cela peut toucher n'importe qui d'entre nous (surcharge mentale, maladie etc...).

Les CLSM aident également les élus, notamment dans les cas d'hospitalisation sous contrainte. Il avait été revu la procédure à suivre pour les élus, même si tous les cas sont différents. Il y a des boîtes à outils mises en place, elles ont été créées lors des groupes de travail.
Cela créé aussi des rencontres qui permettent de partager les expériences des élus.
Cette année, il y a eu deux cas de syndrome de Diogène sur la Commune, dont un cas où on a dû intervenir pour le nettoyage du logement car il y avait une insalubrité importante et une dangerosité pour la santé publique.

La prochaine réunion du CLSM se déroulera le 10 décembre 2024.

7. Point sur les différentes bourses attribuées par le CCAS

Cette année quelques bourses pour les inscriptions dans les associations ont été attribuées et il y a eu quelques demandes de bourses à l'inscription au permis mais une seule a été attribuée.
Il y a peu de demande car peu de personnes sont au courant que le CCAS propose ce genre de bourses.
Il faudrait refaire une publication sur les réseaux sociaux de la Mairie afin de recommuniquer à ce sujet, et le rappeler par mail aux différentes associations dannemariennes en juin et en septembre.

Les bourses sont attribuées sur dossier selon les revenus.
L'année prochaine, il est envisagé de détailler les aides dans le budget afin d'avoir une vision plus précise.

8. Divers

- CRT :

M. Le Président prend la parole pour expliquer qu'il a eu une réunion avec les CCAS de ST LOUIS AGGLOMERATION à propos du CRT (Centre de Ressources Territorial).
Le CRT a pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en renforçant leur autonomie notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (troubles légers ou modérés), en proposant des ateliers de prévention des chutes, des jeux en groupe etc.
Actuellement, ces actions se déroulent sur ST LOUIS AGGLOMERATION, au niveau de la m2A et de la CCS.
En principe, à partir de janvier 2025, cela devrait être élargi sur tout le Sud Alsace, dont la CCSAL.
La Commune a proposé une salle pour accueillir les ateliers une fois par semaine.
Les ateliers sont proposés aux personnes âgées à partir de 60 ans.
Il y 15 inscrits maximum mais il y a beaucoup de turn-over car les malades ne peuvent plus y participer au bout d'un moment, quand la dépendance et la maladie évolue.
Les ateliers ne sont pas gratuits, il faut payer un abonnement d'environ 15 € par mois.
Les professionnels de santé devront orienter les personnes.
Il y a malheureusement un frein pour les personnes qui n'habitent pas dans les environs de Dannemarie et qui doivent trouver un moyen de se déplacer dans les centres.

- Dossiers d'obligés alimentaires et aides sociales pour le Handicap :

A partir du 1er janvier 2025, il y a la mise en place d'un changement de protocole : les dossiers devront être déposés en Mairie avant d'être envoyés à la CEA.
Ce sera au CCAS et aux agents de réunir les pièces des dossiers des obligés alimentaires.

- Dispositif la passerelle d'ALSA :

Il ne faut pas hésiter à les solliciter si on a connaissance d'une personne sans abri.
Contact : Mme ROBISCHUNG Justine : 03.89.07.34.10 / 06.27.08.37.94
Mme DUQUESNE Anaïs : 03.89.07.34.10 / 06.29.69.36.37

- Banque alimentaire :

La collecte de la Banque Alimentaire se déroulera au Super U et à Intermarché les 22 et 23 novembre. Des enfants du CME sont inscrits en tant que bénévoles pour cette collecte.
Environ 70 personnes sont mobilisées sur Dannemarie.

- La Fête des aînés aura lieu le 15 décembre à 14h30 et non 15h00.

Si certains membres du CCAS veulent participer à la remise des colis lors de la fête après le concert, merci de se diriger vers Mme LAKOMIAK au 06.28.15.32.68.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôt la séance à 19h05.

La secrétaire de séance,
Romane RIFFAULT

Le Président,
Alexandre BERBETT

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

PJ : 1 Brochure du dispositif passerelle d'ALSA